

2018/11/05

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, **lundi le 5 novembre 2018**, à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et conseillers :  
Ginette Caza, district 1  
Heather L'Heureux, district 2  
Roger Carignan, district 3  
Sylvie Tourangeau, district 4  
François Boileau, district 5  
Johanne Leduc, district 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Lyne Viau

Les membres présents forment le quorum.

---

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par monsieur Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

Adoptée

321-2018

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*CONSIDÉRANT* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

322-2018

### **DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2018**

*CONSIDÉRANT* qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil ;

*CONSIDÉRANT* que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 2 octobre 2018, tel que présenté.

Adoptée

323-2018

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La conseillère, Sylvie Tourangeau mentionne qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question et s'abstient de participer aux délibérations.

*CONSIDÉRANT* qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance ;

2018/11/05

Salaire – Mois octobre 2018 :	64 712.97 \$
Liste des chèques en circulation :	98 415.09 \$
Liste suggérée des factures à payer :	152 378.61 \$
Liste des prélèvements :	55 902.79 \$
Liste des dépôts directs :	27 183.96 \$
 TOTAL des dépenses du mois :	 398 593.42 \$

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois d'octobre 2018, totalisant 398 593.42 \$.

---

### **CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2018.

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité en date du 31 octobre 2018, totalisant un montant de 315 449.89 \$. Une copie de cette liste sera conservée dans un registre à cet effet.

---

### **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

---

### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2018.

324-2018

---

### **FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à fermer le bureau municipal, durant la période des Fêtes, soit du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

Adoptée

325-2018

---

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – S.A.B.E.C. CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS 2018-2019**

*CONSIDÉRANT* que S.A.B.E.C. est un organisme à but non lucratif, que les services d'accompagnement communautaires sont une activité essentielle composée de bénévoles, qui a pour mission de venir en aide aux personnes ayant besoin de transport pour suivre des traitements médicaux ;

2018/11/05

*CONSIDÉRANT* que les sources de financement gouvernemental ne couvrent qu'une partie des besoins financiers de l'organisme ;

*CONSIDÉRANT* que plusieurs personnes de Saint-Anicet bénéficient des services de cet organisme.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 500.00 \$ à l'organisme S.A.B.E.C. afin de contribuer à la campagne de levée de fonds, et d'encourager la population à participer à cette levée de fonds.

Code budgétaire : 02 11000 970

Adoptée

---

326-2018

### **SOIRÉE PRÊT D'HONNEUR**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Gino Moretti, à assister à la soirée du *Prêt d'Honneur* du diocèse de Valleyfield qui aura lieu le 17 novembre 2018, et de payer deux (2) billets au montant de 65.00\$/chacun. Le chèque sera établi à l'ordre : Prêt d'Honneur.

Code budgétaire : 02 11000 970

Adoptée

---

327-2018

### **AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT**

*ATTENDU* que le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent a comme mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent ;

*ATTENDU* que pour continuer à offrir le même service, le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent demande une aide financière de 0,02\$ par citoyen.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 0.02 ¢ par citoyen représentant la somme de 50.64 \$ pour une population de 2532 afin de les aider à continuer leur mandat de protéger, réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent.

Code budgétaire : 02 11000 970

Adoptée

---

328-2018

### **PARTICIPATION AU PROJET « MON TERRAIN, NOTRE LAC SAINT-FRANÇOIS » DU COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT**

*ATTENDU* que le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent demande à la Municipalité de Saint-Anicet de participer à son projet Mon Terrain, Notre lac Saint-François, soit de localiser un site permettant la réhabilitation d'une bande riveraine, le prêt de salle pour une soirée d'information.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Anicet participe au projet Mon Terrain, Notre lac Saint-François, du Comité ZIP

du Haut Saint-Laurent, soit de localiser un site permettant la réhabilitation d'une bande riveraine, le prêt de salle pour une soirée d'information.

2018/11/05

Adoptée

---

329-2018

### **AUGMENTATION DU SALAIRE DES ÉLUS 2018**

*CONSIDÉRANT* que le conseil municipal a adopté un règlement sur le traitement des élus municipaux numéro 460 en vigueur depuis le 5 juin 2015 ;

*CONSIDÉRANT* que conformément à l'article 2 du Règlement sur le traitement des élus municipaux, une indexation sera effectuée selon l'indice du prix à la consommation du Québec (IPC) au 31 décembre de l'année précédente.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé la conseillère, Heather L'Heureux.  
Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le traitement des élus soit augmenté de 1.8% tel qu'établi par l'indice du prix à la consommation du Québec (IPC) au 31 décembre 2017 et ce, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Adoptée

---

330-2018

### **FORMATION AUX ÉLUS – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire M. Gino Moretti, Mme Ginette Caza, Mme Sylvie Tourangeau, Mme Heather L'Heureux et M. François Boileau à la formation suivante :

- *Interaction avec les élus au bénéfice du citoyen ;*

Cette formation est offerte par Loisir et Sport Montérégie qui aura lieu le 13 novembre 2018, à Saint-Stanislas-de-Kostka. L'inscription est gratuite.

Code budgétaire : 02 11000 310

Adoptée

---

331-2018

### **FORMATION AUX ÉLUS – FQM**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire la conseillère, Sylvie Tourangeau, à la formation suivante :

- *Pouvoir général de taxation, redevances réglementaires et autres nouveautés en matière de fiscalité municipale ;*

Cette formation est offerte par la FQM qui aura lieu le 13 novembre 2018, au courriel de Mme Sylvie Tourangeau par webinaire. L'inscription est de 60.00 \$ taxes en sus.

Code budgétaire : 02 11000 454

Adoptée

---

2018/11/05  
332-2018

**REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR DE  
SAINTE-BARBE**

*ATTENDU* que la Municipalité défraye la différence entre les frais d'inscription des résidents et des non-résidents au camp de jour du Comité des Loisirs et des sports de Sainte-Barbe lors de l'inscription des enfants résidents de Saint-Anicet;

*ATTENDU* que la Municipalité effectue le remboursement au Comité des Loisirs et des sports de Sainte-Barbe.

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de payer la différence des frais d'inscription des résidents et des non-résidents au camp de jour du Comité des Loisirs et sports de Sainte-Barbe pour 19 enfants résidents de Saint-Anicet qui s'y sont inscrits pour la période estivale 2018, pour un montant de 1 224.00 \$.

Code budgétaire : 02 70140 410

Adoptée

---

333-2018

**OFFRE DE SERVICES POUR AMÉNAGER LE GARAGE SITUÉ AU 400  
AVENUE DE LA FABRIQUE**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service de *Massicotte Dignard Taillefer Patenaude architectes* pour l'aménagement du garage municipal situé au 400, avenue de la Fabrique au montant de 18 500.00 \$ taxes en sus.

Code budgétaire : 02 19000 410

Adoptée

---

334-2018

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE  
CARBURANTS EN VRAC**

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;

*ATTENDU* que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

2018/11/05

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement :

*QUE* le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

*QUE* la Municipalité de Saint-Anicet confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

*QU'UN* contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

*QUE* la Municipalité de Saint-Anicet confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

*QUE* la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

*QUE* la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

*QUE* la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ ;
- Pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adoptée

---

335-2018

**TRANSFÉRER L'EXCÉDENT DU BUDGET 2018 AU BUDGET 2019 –  
CONCERNANT LE SALAIRE RELIÉ À LA LIBÉRATION SYNDICALE**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transférer le budget 2018 concernant les salaires reliés à la libération syndicale des employés au budget 2019.

Adoptée

---

336-2018

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE FACEBOOK**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.  
Le maire ne votant, il est résolu unanimement de modifier l'article 2 « L'actualité » de la politique Facebook ;

- Les activités et événements publics offerts à la population par les organismes à but non lucratif.

Adoptée

2018/11/05  
337-2018

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT #508 – CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA 2<sup>E</sup> RUE ET 4<sup>E</sup> AVENUE**

*ATTENDU* que la Municipalité désire, suite à la demande d'intéressés, procéder à l'exécution de certains travaux d'entretien sur la 2<sup>e</sup> Rue et 4<sup>e</sup> Avenue ;

*ATTENDU* que la Municipalité n'entend pas se faire déclarer propriétaire de l'assiette de ce chemin ;

*ATTENDU* qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

*ATTENDU* que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce projet de règlement a pour objet de faire le déneigement de la 2<sup>e</sup> Rue et 4<sup>e</sup> Avenue et de recouvrer les coûts engendrés, aux propriétaires concernés;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis de motion a été dûment donné le 2 octobre 2018.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement, que le règlement suivant soit adopté :

### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

### **ARTICLE 2 - TRAVAUX**

La Municipalité ordonne l'exécution de tous travaux de déneigement et de voirie sur la 2<sup>e</sup> Rue et 4<sup>e</sup> Avenue.

### **ARTICLE 3 TAXATION POUR LES COÛTS**

Afin de recouvrer les coûts engendrés par l'exécution des travaux, la Municipalité impose une taxe annuelle suffisante pour rembourser les dépenses encourues pour l'exécution de travaux, fixée selon le nombre d'unités construits, tel qu'établi à l'annexe A ;

Constitue une (1) unité, la maison, chalet et/ou roulotte

Le taux sera révisé annuellement par le règlement d'imposition des taxes annuelles. Cette taxe sera ajoutée au compte de taxes des personnes intéressées.

### **ARTICLE 4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Les propriétaires d'immeubles situés sur la 2<sup>e</sup> Rue et 4<sup>e</sup> Avenue pour lesquelles des travaux sont décrétés devront désigner un représentant et un substitut à celui-ci.

Seul le représentant ou son substitut sont autorisés à communiquer avec la Municipalité pour les fins de toutes informations pertinentes à la bonne exécution des travaux. La Municipalité ne traitera qu'avec le représentant ou son substitut.

### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

2018/11/05

Nonobstant ce qui précède, il sera permis à la Municipalité, en tout temps et par règlement d'abroger le présent règlement et d'ainsi cesser d'exécuter tous travaux.

---

Gino Moretti  
Maire

---

Lyne Viau  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Adoptée

---

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT –  
ANNULATION DE L'ENTRETIEN DE LA 85<sup>E</sup> AVENUE ET RUE RÈGLEMENT  
#435**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussignée Johanne Leduc, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant l'annulation de l'entretien de la 85<sup>e</sup> Avenue et Rue selon la demande des propriétaires concernés par le règlement #435.

Le projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.

---

338-2018

**DÉROGATION MINEURE DM-11-2018**

*CONSIDÉRANT* que la demande de dérogation mineure DM-11-2018 de mesdames Janice Vandeusen Grogan, Karen Kerr Grogan et messieurs Owens Grogan et Owens Grogan Jr., concernant l'immeuble situé au 3014, 120<sup>e</sup> rue a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation mineure, afin de permettre la construction d'un garage dans la cour avant avec un empiètement de 50% dans l'espace devant le bâtiment principal au lieu de 30% ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-11-2018 présentée par mesdames Janice Vandeusen Grogan, Karen Kerr Grogan et messieurs Owens Grogan et Owens Grogan Jr., concernant l'immeuble situé au 3014, 120<sup>e</sup> rue, selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, soit de permettre un coefficient d'occupation au sol de 16.75% au lieu de 15.3% afin de construire une remise d'une superficie maximale de 25 mètres carrés et d'identifier l'adresse civique de la propriété sur le garage.

Adoptée

---

339-2018

**DÉROGATION MINEURE DM-12-2018**

*CONSIDÉRANT* que la demande de dérogation mineure DM-12-2018 de Mme Yolande Berthiaume concernant l'immeuble situé au 1170, route 132 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;



2018/11/05

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation mineure, consistant à régulariser la superficie du lot 2 843 850 de 1109 mètres carrés au lieu de 3700 mètres carrés ;

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-12-2018 présentée par Mme Yolande Berthiaume concernant l'immeuble situé au 1170, route 132, soit de régulariser la superficie du lot 2 843 850 de 1109 mètres carrés au lieu de 3700 mètres carrés.

Adoptée

---

340-2018

#### **DÉROGATION MINEURE DM-04-2017**

*CONSIDÉRANT* que la demande de dérogation mineure DM-04-2017 de Mme Manon St-Germain et M. Dino Castelli concernant l'immeuble situé au 414, route 132 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme le 13 avril 2017 tel que prévu par la Loi sur l'aménagement ;

*CONSIDÉRANT* que le Comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation mineure telle que déposée, soit de permettre que le garage attenant à la maison représente 52.2% de la superficie de la maison au lieu de 40% et de permettre l'empiètement du garage isolé existant dans l'espace devant l'agrandissement projeté de la maison.

*CONSIDÉRANT* qu'un avis public a été donné conformément;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure DM-04-2017 présentée par Mme Manon St-Germain et M. Dino Castelli concernant l'immeuble situé au 414, route 132, soit de permettre que le garage attenant à la maison représente 52.2% de la superficie de la maison au lieu de 40% et de permettre l'empiètement du garage isolé existant dans l'espace devant l'agrandissement projeté de la maison.

Adoptée

---

341-2018

#### **DOSSIER À LA COUR MUNICIPALE**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser l'officier responsable de l'application des règlements à entreprendre les procédures pour présenter à la Cour municipale le dossier portant le matricule 3497-28-0004 pour l'installation septique sans contrat d'entretien.

Adoptée

---

342-2018

#### **MODIFICATION AU RÈGLEMENT #397 – ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR DIVERS SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement :

2018/11/05

QUE la description suivante :

- Entretien de fosses septiques UV (Bionest)

Soit modifiée PAR

- Entretien de système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement UV.

QUE le tarif des photocopies couleur pour les organismes à but non lucratifs soit de 0.11¢ la copie recto-verso.

QUE la description suivante soit ajoutée :

- Le tarif de dérogation mineure sans frais lorsque l'objet de la demande résulte d'une erreur administrative.

QUE tous ces changements soient faits au règlement 397 concernant les tarifs.

Adoptée

---

343-2018

#### **OFFRE DE SERVICE – CONSULTANTS BLITZ**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'offre de service de *Consultants Blitz* pour le projet de modification de la plage et réparation du quai de la Municipalité de Saint-Anicet pour un montant total de 10 800.00\$ taxes en sus.

Autoriser *Consultants Blitz* à faire une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Code budgétaire : 02 70150 410

Adoptée

---

344-2018

#### **AUTORISATION D'EFFECTUER UNE OFFRE D'ACHAT POUR UNE PROPRIÉTÉ À VENDRE**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une offre d'achat pour la propriété portant le matricule 3600-93-4767 pour un montant de 85 000.00 \$.

Adoptée

---

345-2018

#### **OFFRE DE SERVICE DE FRANÇOIS BARBEAU - ARPENTEUR**

*ATTENDU* que la Municipalité veut améliorer la bande riveraine de la plage publique;

*ATTENDU* qu'une demande d'autorisation doit être demandée au MDDELCC pour effectuer les travaux;

*ATTENDU* que la Municipalité doit présenter un plan démontrant la délimitation du lot et du domaine hydrique avec sa demande;

2018/11/05

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.  
Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire de votant pas, il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service de François Barbeau arpenteur pour procéder à un plan démontrant la délimitation du lot et celle du domaine hydrique afin de le joindre avec la demande d'autorisation au MDDELCC pour effectuer les travaux d'amélioration de la bande riveraine de la plage publique.

Code budgétaire : 02 70150 410

Adoptée

---

346-2018

**INSTALLATION DE DEUX (2) LAMPADAIRES POUR LE SECTEUR DU CHEMIN DE LA POINTE-LEBLANC**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les démarches pour l'installation de deux (2) lampadaires sur le chemin de la Pointe-Leblanc.

Code budgétaire : 02 34000 521

Adoptée

---

347-2018

**ACCEPTER LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION RICHARD MYRE**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la soumission de *Construction Richard Myre* pour la réparation des murs dans un local de la maison des organismes pour un total de 4 625.00 \$ taxes en sus.

Code budgétaire : 02 70122 522

Adoptée

---

348-2018

**LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SCFP-SECTION LOCALE 3803 – SURVEILLANTS DES CHEMINS HIVER 2018-2019**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale à signer une lettre d'entente avec le SCFP Section locale 3803 pour établir l'horaire des surveillants des chemins d'hiver 2018-2019.

Adoptée

---

349-2018

**FORMATION APSAM POUR LES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire les employés de la voirie à la formation suivante :

- *Simdut 2015* ;

2018/11/05

Cette formation est offerte par Formation Apsam qui aura lieu le 23 novembre 2018 à la salle du conseil au coût de 1 032.40 \$ taxes en sus.

Code budgétaire : 02 32000 454

Adoptée

---

350-2018

**UTILISATION DE TERRAINS PRIVÉS POUR UN ROND-POINT – CHEMIN CURRIE**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à établir une entente avec M. Michel Leblanc et M. Mathieu Wattie pour l'utilisation d'une partie de leur terrain pour que les employés de la Municipalité puissent tourner avec les véhicules lors des différents services effectués sur le Chemin Currie.

Adoptée

---

351-2018

**ACHAT D'ABRASIF**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à commander 400 tonnes supplémentaires d'abrasif pour l'hiver 2018-2019.

Code budgétaire : 02 33000 635

Adoptée

---

352-2018

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC FERMES FRANÇOIS PAQUIN ET FILS**

*ATTENDU* que les citoyens de la 2<sup>e</sup> Rue et 4<sup>e</sup> Avenue demandent à la Municipalité d'entretenir leurs rues privées pour la période hivernale;

*ATTENDU* que Fermes François Paquin et Fils a présenté une offre de service pour la somme de 1 800.00 \$ taxes en sus.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire de votant pas, il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Fermes François Paquin et Fils pour le déneigement de la 2<sup>e</sup> Rue et 4<sup>e</sup> Avenue pour la somme de 1 800.00 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense est remboursable par les citoyens intéressés.

Code budgétaire : 02 32000 522

Adoptée

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2018.

---

353-2018

**RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES POMPIERS**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

**2018/11/05**

Il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à remettre la rémunération annuelle aux pompiers du Service de sécurité incendie, tel que prévu au règlement 426-2 pour un montant total de 38 650.00 \$. Monsieur, le maire Gino Moretti fait un don au Service de sécurité incendie de 1 200.00 \$ soit sa rémunération annuelle 2017-2018.

Code budgétaire : 02 22000 140

Adoptée

---

**TOUR DE TABLE**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**354-2018**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2018**

Le maire, monsieur Gino Moretti demande la levée de la séance. Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux, de lever la séance. Il est résolu unanimement de lever la séance. Il est 21 h 15.

Adoptée

---

Gino Moretti  
Maire

---

Lyne Viau  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.